

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

**OBJET : RD 17 - Aix-en-Provence - Sécurisation de l'arrêt de bus "Les Figons" -
Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et
d'exploitation partiels du domaine public routier départemental.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département à la Métropole Aix-Marseille Provence et les modalités d'entretien et d'exploitation partiels des aménagements de la section de la RD 17 comprise entre les PR65 + 500 et 65 + 800, sur la commune d'Aix-en-Provence,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**